

Bureau du 27 janvier 2010

Ordre du Jour

1. **Approbation du procès-verbal du Bureau du 26 novembre 2009**
2. **Dossiers soumis après avis de la commission des finances et de la planification**
3. **Dossiers soumis après avis de la commission prospective**
4. **Dossiers soumis après avis de la commission aménagement et environnement**
5. **Dossiers soumis directement à raison de leur caractère d'urgence**
6. **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal du Bureau du 26 novembre 2009

Le projet de procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2009, ci-annexé, est soumis aux membres du Bureau.

**Il est proposé au Bureau de formuler toutes observations jugées utiles sur les textes présentés.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

Bureau du Comité Syndical Réunion du 26 novembre 2009 Projet de procès-verbal

Le Bureau du Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le jeudi 26 novembre 2009, à 15h00, dans nos locaux à Orléans, sous la présidence de M. Jean-Pierre HURTIGER, 6^{ème} Vice-président de l'Etablissement, en l'absence du Président GERMAIN empêché.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal du Bureau du 5 octobre 2009**
2. **Dossiers soumis après avis de la commission des finances et de la planification**
3. **Dossiers soumis après avis de la commission prospective**
4. **Dossiers soumis directement à raison de leur caractère d'urgence**
5. **Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

Monsieur André CHAPAVEIRE	Auvergne
Monsieur Jean-Marc ROUSSEAU	Centre

DEPARTEMENTS

Monsieur Paul BERNARD	Cher
Monsieur Eric DOLIGE représenté par Monsieur Thierry SOLER	Loiret
Monsieur Jean-Pierre HURTIGER	Loiret
Monsieur Gérard SOUCHON	Lozère
Monsieur Michel POINSARD	Nièvre

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Monsieur Serge GROUARD représenté par Madame Anne D'AUX	Orléans
Monsieur Jean GERMAIN représenté par Monsieur François LAFOURCADE	Tours

S.I.C.A.L.A.

Monsieur Jean BERTIER
Monsieur Bernard DOYEN

Indre-et-Loire
Loir-et-Cher

Délégations de vote

M. BARLE Christian à M. BERTIER Jean
M. BORDAT Christian à M. HURTIGER Jean-Pierre
M. BOURDY Patrick à M. LAFOURCADE François
M. CHARTIER Michel à Mme D'AUX Anne
M. DRAPIER Jean-Paul à M. POINSARD Michel
M. FREGEAI Vincent à M. BERNARD Paul
M. LEROUX Michel à M. DOYEN Bernard
Mme SARLES Nathalie à M. SOUCHON Gérard
M. SAUVADE Bernard à M. CHAPAVEIRE André
M. VISSAC Guy à M. SOLER Thierry

Excusés

Monsieur Wilfrid SEJEAU
Madame Agnès THIBAL
Monsieur Jean-Bernard DAMIENS
Madame Françoise MARCHAND
Monsieur Dominique BIDET
Monsieur François RADIGON
Monsieur Patrick BOURDY
Monsieur Michel LEROUX
Monsieur Michel CHARTIER
Monsieur Guy VISSAC
Madame Françoise VERCHERE
Monsieur Eric DOLIGE
Monsieur Roger CHEVALIER
Monsieur Bernard SAUVADE
Monsieur Jean-Paul DRAPIER
Monsieur Jean-Pierre DRIEUX
Monsieur Gilles MAHE

Monsieur Marc GRICOURT
Madame Nathalie SARLES
Monsieur Jean DANIEL
Monsieur Daniel DUGLERY
Monsieur Christophe WARNANT
Monsieur Serge GROUARD
Monsieur Dominique CROZET
Monsieur Jacques LE THILY
Monsieur Jean GERMAIN
Monsieur Vincent FREGEAI
Monsieur Jean-Jacques FAUCHER
Monsieur Joël BIGOT
Monsieur Christian BARLE
Monsieur Georges BORDAT

Assistaient également à la réunion

Monsieur Jean-Claude EUDE, directeur général des services, Monsieur Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation, Monsieur Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures et Monsieur Jean-Philippe LHUILLIER, directeur administratif et financier de l'Etablissement public Loire.

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- | | |
|-------|--|
| 09-85 | Approbation du procès-verbal du Bureau du 5 octobre 2009 |
| 09-86 | Retraits d'engagement pour des dossiers de financement de « Travaux locaux » |
| 09-87 | Financement hors délais des programmes 2002 et 2005 de restauration de la ligne d'eau d'étiage en Basse Loire |
| 09-88 | Participation aux travaux d'assainissement des communes riveraines de la retenue du barrage de Villerest |
| 09-89 | Réaffectation d'une partie du reliquat de la subvention accordée au Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest |
| 09-90 | Affectation de crédits de report de Chambonchard du Département du Cher - mission Loire moyenne 2009 |
| 09-91 | Affectation de crédits de report de Chambonchard du Conseil Régional d'Auvergne – Financement 2009 du SAGE Allier aval |
| 09-92 | Site de Chambonchard côté Creuse – Dispositions diverses |
| 09-93 | Gestion du foncier de Villerest |

- 09-94 Attribution d'une subvention au CNRS (délégation régional, Ile de France Ouest et Nord): « Fonctionnement morphodynamique historique et actuel des méandres libres du Cher »
- 09-95 Attribution d'une subvention à l'Université François Rabelais de Tours, « Méthodes d'Analyse et de Décision dans les Interfaces Sectorielles entre le risque d'inondations et les politiques urbaines (MADIS)
- 09-96 Attribution d'une subvention à l'AGROCAMPUS OUEST centre d'Angers : « Patrimoine et trajectoires paysagères des vallées ligériennes »
- 09-97 Attribution d'une subvention à l'Association de la Sèvre Nantaise « Site hydrauliques : recherche d'informations sur le patrimoine industriel »
- 09-98 Attribution d'une subvention à l'INRA Orléans « Variabilité de facteurs écophysologiques contrôlant la régénération de populations naturelles de peupliers noirs (Populus nigra L.) en Loire Moyenne dans le cadre des modifications climatiques actuelles »
- 09-99 Modification d'un financement l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau bretons au titre de la plateforme recherche/données/information du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013
- 09-100 Désengagements de crédits prévus pour l'organisation de la 7^{ème} réunion de travail de la plate-forme « Recherche, données, information » à Bruxelles, les 26 et 27 mai 2009
- 09-101 Participation aux « Rencontres Migrateurs 2010 », organisées par l'Association LOGRAMI au titre de la plateforme Recherche/Données/Information du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013
- 09-102 Prise en considération de propositions de participation à des projets de coopération, y compris de coopération européenne (INTERREG)
- 09-103 Diffusion de l'étude de cas de l'OCDE en lien avec la stratégie et les mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations du Bassin de la Loire en particulier des activités économiques
- 09-104 Programmation 2009 des opérations de restauration du lit et de renforcement des levées de la Loire en Région Centre
- 09-105 Délibération modificative relative au financement du SAGE Cher amont
- 09-106 Attribution d'une subvention pour l'aménagement d'un chemin de promenade autour du plan d'eau du Mas d'Armand
- 09-107 Subventions accordées au titre des Classes Loires
- 09-108 Annulation d'arrêtés de subvention relatifs au dispositif Classes Loire
- 09-109 Attribution d'un financement à l'Association Brioude Action au titre des actions patrimoniales

09-110

Rectification de la délibération octroyant un financement à SOS Loire Vivante
ERN France au titre des actions patrimoniales

1. Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2009

Le **Président** demande si ce document suscite des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est approuvé.

Cf. délibération n° 09 – 85

Le **Président** demande ensuite à **Messieurs EUDE, ROY et LHUILLIER** de présenter les différents points de l'ordre du jour.

2. Dossiers soumis après avis de la commission des finances et de la planification

I. Retrait d'engagement pour des dossiers de financement de « travaux locaux »

Jusqu'en 2006, l'Etablissement public Loire a pu attribuer un certain nombre d'aides au titre des travaux locaux en faveur de communes et de groupement de communes membres de SICALA, ou de SICALA.

Il apparaît que certains bénéficiaires n'ont pas sollicité le paiement de l'aide prévue dans les délais impartis. Afin de solder ces dossiers, dans un souci de bonne gestion administrative et financière des engagements de l'Etablissement, un courrier a été adressé, demandant de fournir une réponse avant le 20 novembre 2009.

Les dossiers des organismes ayant répondu à cette relance seront examinés dans les meilleurs délais.

Pour les bénéficiaires n'ayant pas répondu avant la date fixée et considérant l'extinction des bases légales permettant le paiement de ces subventions, il est proposé d'annuler les aides et de désengager les sommes correspondantes.

Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 86

II. Financement hors délais des programmes 2002 et 2005 de restauration de la ligne d'eau d'étiage en Basse Loire

Il est proposé au Bureau d'autoriser la passation de deux nouvelles conventions avec VNF accordant un délai supplémentaire de six mois pour le programme 2002 et d'un an pour le programme 2005 de restauration de la ligne d'eau d'étiage en Basse Loire.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 87

III. Participation aux travaux d'assainissement des communes riveraines de la retenue du barrage de Villerest

Il est proposé au Bureau de prolonger à fin juin 2011 la durée de la convention 2005-25 passée avec le Syndicat mixte des communes riveraines de la retenue du barrage de Villerest pour la réalisation de travaux d'assainissement et d'ajuster en conséquence le calendrier prévisionnel des dépenses.

Le montant maximal de la subvention reste inchangé.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 88

IV. Réaffectation d'une partie du reliquat de la subvention accordée au Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest

Il est proposé au Bureau d'autoriser le retrait d'engagement du reliquat de crédits non utilisés en application de la délibération n°09-21 du Bureau du 25 février 2009, à hauteur de 8 037,24 € et d'autoriser la réaffectation d'une partie du reliquat de ces crédits de la façon suivante :

- 2 360,90 € sont accordés au Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest pour le remplacement de bouées de signalisation emportées par la crue de novembre 2008 ;
- 3 693,60 € sont accordés à la commune de Villerest pour le renforcement de la route située à l'aval immédiat du barrage, en rive gauche

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 89

V. Affectation de crédits de reports de Chambonchard

Financement de la mission Loire Moyenne 2009 par le Conseil Général du Cher

Il est proposé au Bureau de prendre en charge, sur la part des crédits de report de Chambonchard revenant au Département du Cher, la subvention du Conseil Général du Cher à hauteur de 6 390 €, au titre de l'année 2009 pour la mission « action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne – Stratégie et plan de gestion » et de prévoir l'inscription de cet affectation lors d'une prochaine décision modificative.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 90

Financement du SAGE Allier aval 2009 par le Conseil Régional d'Auvergne

Il est proposé au Bureau d'autoriser l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard », dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Régional Auvergne, d'un montant de 7 984 € en complément des subventions attribuées par cette collectivité pour l'animation et la communication 2009 du SAGE Allier aval et de prévoir l'inscription de cet affectation lors d'une prochaine décision modificative.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 91

VI. Questions particulières liées à la gestion du foncier des différents sites

Site de Chambonchard

Communauté de communes d'Evau-les-Bains

Il est proposé au Bureau de réduire la subvention prévue de 35 000 € pour la Communauté de Communes d'Evau les Bains à 26 130,94 €, afin de laisser à la charge de la Communauté 20 % d'autofinancement (19 932,74 €) pour son projet de développement local et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Commune de Chambonchard

Il est proposé au Bureau de modifier l'article un de la délibération n°08-28 du 28 février 2008 comme suit : « d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 110 394,06 € pour une dépense subventionnable de 681 222 € HT (dépense justifiable sur la période du 1^{er} janvier 2006 au 31/12/2009) relatif au projet de développement local de la commune » et d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention du 8 mars 2008 avec la commune de Chambonchard (cf délibération n°09-92)

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 92

Site de Villerest

Il est proposé au Bureau de modifier l'article un de la délibération n°09-50 du 19 mai 2009 comme suit :

« D'autoriser la vente au profit de Monsieur MENAUT-LOURTAS, gérant du port de Bully, de la parcelle A2300 (après division de la parcelle A1964) située sur la commune de Bully, pour un montant de 2 400 € ».

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 93

3. Dossiers soumis après avis de la commission prospective

I. Attribution d'une subvention au CNRS (délégation régional, Ile de France Ouest et Nord) : « fonctionnement morphodynamique historique et actuel des méandres libres du Cher » (Thèse de doctorat urbaines de géographie)

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer au CNRS (délégation régionale, Ile de France Ouest et Nord) un cofinancement de 63 920 € (soit 30,08 % de la dépense prévisionnelle de 212 528 €), en application de la convention du 29 février 2008 avec la Région Centre, pour le projet : « Fonctionnement morphodynamique historique et actuel des méandres libres du Cher » (Thèse de doctorat de géographie)».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 94

II. Attribution d'une subvention à l'Université François Rabelais de Tours, CITERES : « Méthodes d'analyse et de décision dans les interfaces Sectorielles entre le risque d'inondations et les politiques urbaines (MADIS)

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'Université François Rabelais de Tours un cofinancement de 21 206,50 € (soit 50 % de la dépense prévisionnelle de 42 413 €) pour le projet : « Méthodes d'Analyse et de Décision dans les Interfaces Sectorielles entre le risque d'inondations et les politiques urbaines. (MADIS)».

Cet accord est donné sous réserve de la prise en considération des recommandations du Conseil scientifique.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 95

**III. Attribution d'une subvention à l'AGROCAMPUS OUEST centre d'Angers :
« Patrimoine et trajectoires paysagères des vallées ligériennes »**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'AGROCAMPUS OUEST centre d'Angers un cofinancement de 75 516 € (soit 50 % de la dépense prévisionnelle de 151 032€) pour le projet : « Patrimoine et trajectoires paysagères des vallées ligériennes ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 96

**IV. Attribution d'une subvention à l'Association de la Sèvre Nantaise « Site
hydrauliques : recherche d'informations sur le patrimoine industriel »**

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'Association de la Sèvre Nantaise un cofinancement de 21 300 € (soit 30 % de la dépense prévisionnelle de 71 000 €) pour le projet : « Sites hydrauliques : recherche d'informations sur le patrimoine industriel ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée

Cf. délibération n° 09 – 97

V. Attribution d'une subvention à l'INRA Orléans

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'INRA d'Orléans un financement de 14 688 €, pour permettre la réalisation de nombreuses analyses dans le cadre du projet : « Variabilité de facteurs écophysologiques contrôlant la régénération de populations naturelles de peuplier noir (*Populus nigra* L.) en Loire Moyenne dans le cadre des modifications climatiques actuelles ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée

Cf. délibération n° 09 – 98

VI. Désengagements de crédits pour certaines opérations Recherche/Données/Information

Modification d'un financement l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du bassin de la Loire et des cours d'eau bretons au titre de la plateforme Recherche/Données/Information du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013

Il est proposé au Bureau de diminuer le cofinancement apporté à l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau bretons pour le projet de recherche : « Echantillonnage 2009 des anguilles argentées du bassin de la Loire capturées au guideau, mesures biométriques, contamination parasitaire par *Anguillicola crassus*, indice d'abondance, dans le cadre de la contribution à la gestion de l'espèce et de ses habitats en réponse au tableau de bord anguille Loire » tel que prévu dans la délibération n° 09-79 du bureau du 5 octobre 2009 et de le rapporter au montant de 2 085 € (soit 1,05 % de la dépense prévisionnelle de 197 701 €)

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 99

Désengagement de crédits prévus pour l'organisation de la 7ème réunion de travail de la plate-forme « Recherche, données, information », à Bruxelles, les 26 et 27 mai 2009

Il est proposé au Bureau de désengager le montant des crédits non utilisés correspondants à l'organisation de la réunion susmentionnée, pour un montant de 7 500 €.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 100

VII. Participation aux « Rencontres Migrateurs 2010 », organisées par l'Association LOGRAMI

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour que l'Etablissement participe à l'organisation de la 5ème édition des « Rencontres Migrateurs » en partenariat avec l'Association LOGRAMI, et prenne en charge notamment la réservation de l'auditorium du BRGM pour ces deux journées pour un montant n'excédant pas 2000 €.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 101

VIII. Prise en considération de propositions de participation à des projets de coopération, y compris de coopération européenne (INTERREG)

Il est proposé au Bureau d'autoriser la réservation d'une enveloppe de crédits à hauteur de 50 000 € pour des projets de coopération et d'habiliter le Président à signer une manifestation d'intérêt et une proposition de cofinancement au projet Climate Change Adaptation through Regional Stakeholders dans le cadre du programme INTERREG IV B NWE.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 102

IX. Diffusion de l'étude de cas de l'OCDE

Il est proposé au Bureau d'autoriser la diffusion de l'étude de cas de l'OCDE « La gestion des risques majeurs, en lien avec « la stratégie et les mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations dans le bassin de la Loire, en particulier des activités économiques » et d'autoriser pour ce faire l'acquisition à tarif préférentiel d'exemplaires imprimés de l'étude, la duplication du courrier d'accompagnement, la mise sous pli, la fourniture d'enveloppes au format et l'affranchissement, pour un coût total n'excédant pas 10 000 € TTC.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 103

4. Dossiers soumis directement à raison de leur caractère d'urgence

I. Programmation 2009 des opérations de restauration du lit et de renforcement des levées de la Loire en région centre

Il est proposé au Bureau d'acter la programmation 2009 des opérations de restauration du lit et de renforcement des levées en Région Centre dont la participation régionale au travers de l'Etablissement s'établit à 1 973 160 €.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°09-33 du Comité Syndical du 02 juillet 2009.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 104

II. Financement du SAGE Cher amont

Il est proposé au Bureau de modifier l'article deux de la délibération du Bureau n°09-55 du 19 mai 2009, afin de prendre en compte dans le calcul des dépenses restantes pour le SAGE Cher amont, une action de communication d'un montant de 1 170 € réalisée en 2008 et de rectifier le

plan de financement du SAGE Cher amont, présenté à l'article cinq de la délibération du Bureau n°09-55 du 19 mai 2009, afin de prendre en compte l'inversion des taux de participation des départements de la Creuse et du Cher.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 105

III. Barrage de Naussac – Demande de financement pour l'aménagement d'un circuit de promenade du plan d'eau du Mas d'Armand

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à la Communauté de Communes du Haut-Allier une subvention de 15 000 € TTC pour la réalisation d'un circuit de promenade autour du plan d'eau du Mas d'Armand.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 106

IV. Classes Loire

Subventions accordées au titre des Classes Loire

Le budget prévisionnel 2009 pour les Classes Loire s'élevait à 50 000 €. La commission tourisme et culture du 29 avril 2009 a accordé un montant total de subvention à hauteur de 23 577,74 € (51 dossiers). La Commission tourisme et culture du 5 octobre 2009 a autorisé une subvention de 6 375 €, au titre des Classes Loire, au CPIE du Velay, considérant le caractère pédagogique et scolaire de celle-ci. En conséquence, avant les décisions prises par le bureau du 26 novembre, les **engagements** pris au titre des Classes Loire, pour **2009**, s'élèvent à : **29 952,74 €**.

Depuis cette dernière Commission, l'Etablissement a reçu **9** demandes et deux autres ont été rajoutées en séance.

Il est proposé au Bureau d'attribuer aux 11 établissements scolaires les subventions correspondantes énumérées dans le tableau joint à la délibération.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 107

Annulation d'arrêtés de subvention relatifs au dispositif Classes Loire

Il est proposé au Bureau d'autoriser l'annulation des arrêtés de subvention relatifs au dispositif Classes Loire et les engagements correspondants suite à la confirmation des établissements scolaires de l'abandon de leur projet et selon le détail présenté dans la note de la délibération.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 108

V. Actions patrimoniales

Attribution d'un financement à l'Association Brioude Action au titre des actions patrimoniales

Il est proposé au Bureau de donner son accord pour attribuer à l'association Brioude Action un cofinancement de 1 400€ (soit 10,25 % de la dépense 13 651,66 €) pour l'opération intitulée : « 13^{ème} édition des Olympides d'Auvergne ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 109

Rectification de la délibération octroyant un financement à SOS Loire Vivante – ERN France au titre des actions patrimoniales

Il est proposé au Bureau de rectifier l'erreur matérielle (dépenses prévisionnelles non pas de 10 500 € mais de 53 000 €) figurant dans la délibération attribuant à SOS Loire Vivante – ERN France un cofinancement de 10 000 € (soit 19 % de la dépense prévisionnelle de 53 000 €) pour l'opération intitulée : « Rivières d'Images et Fleuves de Mots 2009-2010 ».

Cette proposition est adoptée.

Cf. délibération n° 09 – 110

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur HURTIGER, lève la séance à 16 h 30.

Le Président

Jean GERMAIN

Dossiers soumis après avis de la commission des finances et de la planification du 27 janvier 2010

La présente note est présentée au Bureau sous réserve des résultats de la commission des finances et de la planification du 27 janvier 2010

I Gestion du personnel

Remplacement d'un congé maternité au sein de la direction administrative et financière

L'agent chargé de l'exécution comptable et budgétaire «réfèrent de la direction de l'eau et de l'exploitation » va être placé en congé maternité à partir du 13 mars 2010.

Afin d'assurer une continuité de service, il est proposé de s'appuyer sur un seul recrutement couvrant :

- le remplacement de l'agent pendant son congé maternité, dans les prochains mois,
- et le tuilage des missions, en besoin occasionnel, à compter du 15 février 2010 jusqu'au départ de l'agent en congé maternité.

**Il est proposé au Bureau d'approuver ce recrutement.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

II Echanges de vues sur les conditions techniques, administratives et financières de reprise de l'étanchéité des vannes du barrage de Villerest

Ce point a été présenté à la commission aménagement et environnement du 18 janvier 2010 et à la commission des finances et de la planification du 27 janvier 2010

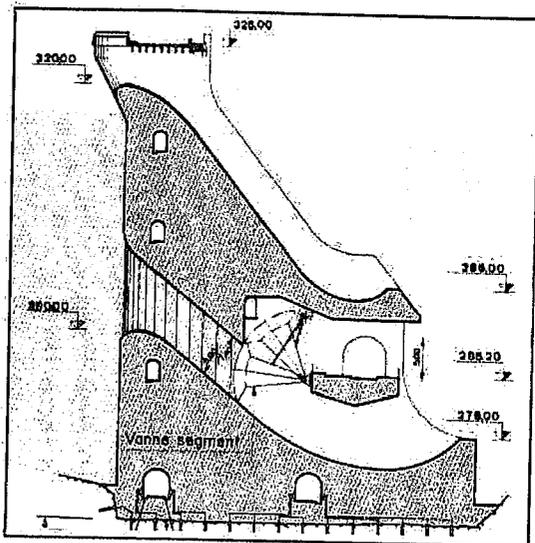
II.1 Contexte

Le barrage de Villerest est un barrage poids arqué en béton, d'une hauteur de 59 mètres, équipé :

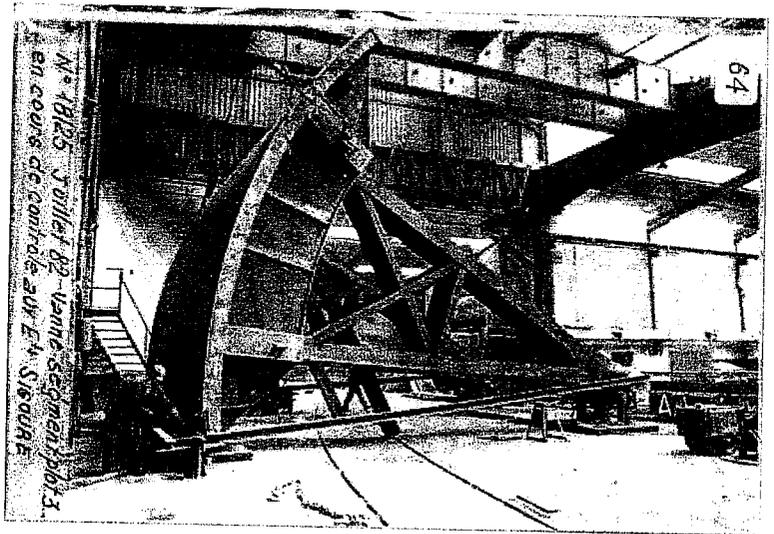
- d'un déversoir libre de surface,
- de cinq vannes de demi-fond, d'une vanne de fond et d'une vanne de faibles débits

- d'un déversoir libre de surface,
- de cinq vannes de demi-fond, d'une vanne de fond et d'une vanne de faibles débits

Les 5 pertuis de demi-fond sont équipés d'une vanne segment de 5,60 m de hauteur et 7,40 m de largeur (VS1 à VS5). Les seuils de ces pertuis sont calés à la cote 290 m NGF.



Coupe d'un pertuis



Juillet 1982, vanne segment en cours de contrôle.

II.2 Problématique

Des fuites sur les vannes de demi-fond existent depuis la mise en eau en 1984 et ne remettent pas en cause l'étanchéité globale, la stabilité et la sécurité de l'ouvrage à court terme.

Ces fuites font l'objet d'un suivi depuis la mise en service et s'amplifient avec le temps. Elles se sont progressivement aggravées, en particulier sur les vannes VS2 et VS4.

Suite à la visite décennale de 2002, le service chargé du contrôle du barrage a demandé à l'Etablissement de procéder à la reprise de l'étanchéité des vannes VS2 et VS4. Cette opération doit être réalisée d'ici à la prochaine visite décennale prévue en 2012.

La vanne VS2 est actuellement indisponible.

II.3 Etudes préalables

Le bassin versant important de la Loire au niveau de Villerest et la rapidité des crues de la Loire amont (6 500 km², débit moyen inter - annuel de 65 m³/s, débit de crue ayant 1 chance sur 2 de se produire chaque année 1000 m³/s, montée rapide de quelques heures) induisent des contraintes importantes sur les techniques à mettre en place.

Des études de faisabilité ont été confiées à EDF - CIH entre 2004 et 2005, elles comportent : Une expertise subaquatique et une note de calcul du tablier des vannes, qui a permis d'évaluer les efforts sur les vannes et d'estimer la nature des défauts existants (défauts de conception de l'étanchéité, problèmes de géométrie ...).

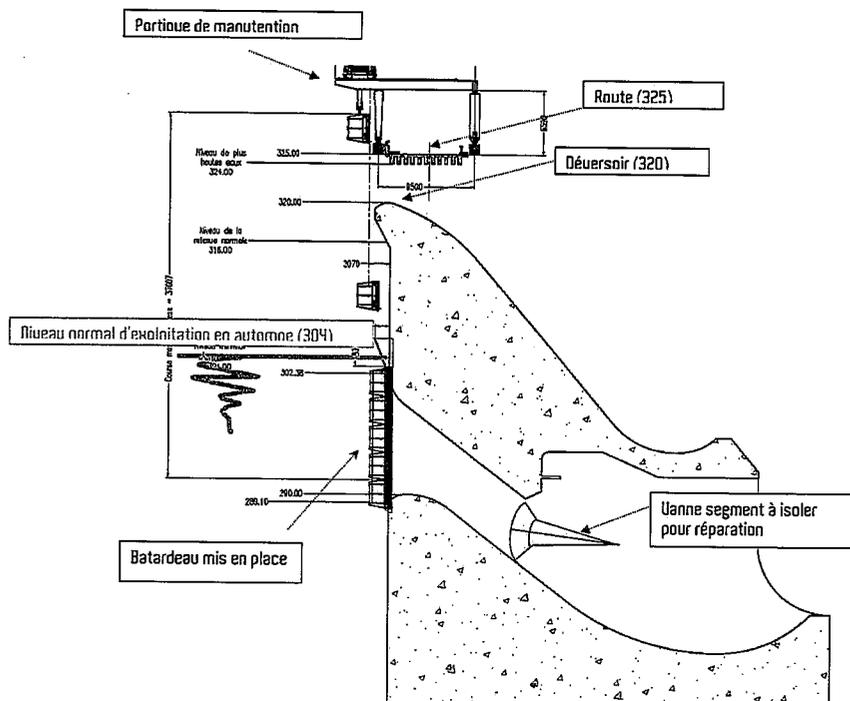
Des études préalables destinées à évaluer les scénarios possibles pour l'organisation du chantier de réparation. Deux scénarios ont été étudiés : un batardeau classique obturant

l'ensemble du pertuis, ou un batardeau particulier d'une hauteur proche de 2 mètres. Les études permettent de conclure que la mise en place d'un batardeau de 2 mètres de haut n'apporte pas les garanties suffisantes pour assurer une réparation des vannes en toute sécurité.

II.4 Solution retenue

Les travaux, validés par le service de contrôle et le BETCGB, consistent à batardeur durablement (pendant plusieurs mois), un pertuis du barrage. L'opération pouvant être répétée les années suivantes sur les autres pertuis.

Ces dispositions permettent de conserver la gestion prévue par le règlement d'eau, y compris les capacités d'écrêtement de l'ouvrage, de garantir la sécurité sur le chantier et de s'affranchir des aléas liés aux crues une fois le batardeau mis en place.



II.5 Description sommaire des travaux

Les solutions proposées par les entreprises portent notamment sur :

- la conception et le choix de la technologie du batardeau et de ses pièces fixes,
- le mode de manutention du batardeau et les techniques de mise en place,
- les travaux sur les vannes (Reprise de l'étanchéité, correction des défauts de coaxialité, mise en peinture).

La solution technique, ainsi que le coût et les délais seront connues plus précisément après attribution du marché de travaux.

Les travaux sont proposés suivant une tranche ferme et 4 tranches conditionnelles. La tranche ferme comprend les travaux suivants :

- remise en état de la VS6 (vanne des faibles débits),

- réalisation et mise en œuvre des moyens de levage et de batardage des pertuis de demi-fond
- remise en état de la vanne VS2 (vanne de demi - fond présentant les fuites les plus importantes)

Chaque tranche conditionnelle correspond aux travaux d'isolement et de remise en état d'une vanne de demi fond (VS1, 3, 4 et 5).

II.6 Marchés et procédures

Compte tenu des spécificités techniques de cette intervention et des contraintes liées à l'exploitation du barrage, l'Etablissement a choisi d'avoir recours à une procédure de dialogue compétitif.

Une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage a été notifiée en 2008 à BRLe pour le suivi du dialogue compétitif.

Sur la base d'un programme fonctionnel, 4 candidats ont été admis à participer au dialogue. Celui-ci s'est déroulé de juin à octobre, sur la base de 3 réunions. Les offres ont été remises le 13 octobre 2009 et sont valides jusqu'au 13 février 2010.

Il est prévu d'avoir recours aux marchés suivants :

Maîtrise d'œuvre pour le suivi du chantier (Appel d'offre ouvert). La publicité a été envoyée le 24 décembre, avec une remise des offres fixée au 19/2/2010.

Coordination sécurité (MAPA). Un marché à bons de commande a été notifié pour la période 2008-2013 à la société ELYFEC pour le suivi des travaux d'entretien du barrage. Ce marché, qui est limité à quelques réunions, sera toutefois insuffisant pour couvrir l'ensemble de l'opération et devra faire l'objet d'une nouvelle consultation à compter de la notification du marché de travaux.

Des bureaux de contrôle seront sollicités en cours de chantier. Une assistance pour procéder aux consultations est intégrée à la mission de maîtrise d'œuvre.

II.7 Propositions

Pour permettre le lancement effectif de cette opération, il est nécessaire qu'au préalable certains éléments aient été réunis :

- Au plan technique un choix devra être fait entre, d'une part, la réalisation de la seule tranche ferme (construction du batardeau et réparation d'une vanne), la réparation des autres vannes étant reportée à plus tard, et d'autre part, la réalisation de la tranche ferme et d'une ou plusieurs tranches conditionnelles, correspondant chacune à la réparation d'une vanne supplémentaire. Cela, en fonction notamment des moyens financiers susceptibles d'être mobilisés.

- Au plan financier : il est rappelé que seulement 80% des dépenses d'exploitation du barrage de Villerest sont prises en charge par la redevance.

Compte tenu du rôle tout à fait essentiel que joue le barrage de Villerest dans le dispositif de réduction du risque inondation dans le bassin de la Loire (on rappellera les écrêtements apportés aux crues de décembre 2003 et novembre 2008), il est envisagé de réitérer la demande d'un soutien financier de l'Etat, malgré un premier refus de celui-ci, et également d'introduire une demande de subvention du FEDER, au titre de l'axe 1 du PO plurirégional Loire.

Dans le même temps, conformément aux recommandations de l'audit, validées par le Comité Syndical, une expertise a été engagée afin d'établir un plan pluriannuel d'investissement pour la

maintenance des deux ouvrages de Villerest et de Naussac et les outils de leur gestion. Les éléments qui ressortiront de cette expertise permettront de resituer l'opération de réparation des vannes dans une perspective de maintenance des ouvrages portant sur plusieurs années.

Enfin, il est envisagé de procéder à la consultation d'organismes financiers afin de connaître les possibilités et conditions de lissage de la dépense par le biais d'un emprunt.

Il est demandé à la Commission de donner son avis sur ce dossier dans la perspective d'une proposition qui pourrait être faite au prochain Bureau d'introduire les demandes de cofinancement susmentionnées.

**Il est proposé au Bureau d'adopter la délibération ci-jointe.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

III Echange de vues concernant la gestion du foncier du site du Veurdre

Sur ce site :

- Deux conventions de mise à disposition du bâti passées, l'une, avec la Commune de Chantenay St Imbert et, l'autre, avec celle de Tresnay se sont terminées le 31 décembre 2009. Il est rappelé que ce bâti n'est, la plupart du temps ni en bon état ni aux normes.
- Deux ventes ont été autorisées par la délibération n°08-85 du Comité Syndical du 17 décembre 2008.

L'une des deux ventes concernant un bâti compris dans la convention passée avec Chantenay, l'avis de cette commune a été sollicité avant de passer l'acte.

Cet avis a été communiqué à l'Etablissement par le Maire de Chantenay dans son courrier du 4 janvier 2010 où il fait part de son inquiétude de voir des biens achetés sur des fonds publics, par l'EP Loire, revendus à des particuliers à moindre prix alors que la Commune gère au mieux le bâti mis à sa disposition.

Cet avis amène à proposer à la Commission de suspendre les ventes précitées et de lancer un audit sur le bâti de ce site.

Cet audit aurait pour but :

- d'établir un constat de l'état actuel des bâtis
- de déterminer les contraintes en matière de mise en sécurité et de mise aux normes
- de fixer les possibilités d'évolution en matière de gestion dans le respect de l'emprise du Veurdre.

Une enveloppe prévisionnelle de 20 000 € pourrait être réservée, à ce titre; sur les crédits du Veurdre.

**Il est proposé au Bureau d'autoriser le lancement d'un audit sur l'état du bâti du Veudre et sur des propositions de gestion des immeubles concernés pour un montant prévisionnel de 20 000 € TTC.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

IV Régularisations à titre exceptionnel pour des dossiers de financement de travaux locaux

Suite aux courriers de relance adressés au mois d'octobre 2009 aux organismes ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre des dossiers «projets travaux locaux », le Bureau de l'établissement du 26 novembre 2009 a décidé l'annulation de sa participation financière pour 12 opérations n'ayant pas fait l'objet de réponses.

Les réponses reçues ont été examinées depuis lors et 4 situations ont été identifiées pour ces dossiers :

- 1) Justificatifs non réceptionnés mais qui avaient été transmis dans les délais de validité de la délibération :

Propositions de paiement pour les 5 dossiers concernés, dont 4 dossiers complets d'un montant de 29 195,50 € et 1 dossier incomplet d'un montant de 518 € (sous réserve de la transmission de la délibération du SICALA dans ce dernier cas).

Il est à noter que du fait d'un transfert de compétence de la commune de Lussault-sur Loire à la Communauté de communes des Deux Rives, la subvention correspondante devra être versée à cette dernière.

- 2) Justificatifs transmis hors délai, mais avant l'envoi des courriers de relance :

Propositions de paiement du dossier (complet) pour un montant de 4 843,76 €.

- 3) Justificatifs transmis suite aux courriers de relance avec 3 cas de figure :

- a) factures émises durant la période de validité de la délibération
- b) factures émises avant décision d'attribution de l'Etablissement
- c) factures émises après période de validité de la délibération

Dans les deux premiers cas de figure, proposition de paiement des dossiers complets. Pour le dernier cas, l'avis de la commission des finances et de la planification est sollicité.

- 4) Pièces manquantes à ce stade ou opération débutée après la date butoir (aucune facture reçue à ce jour) :

Complément d'examen pour ces derniers dossiers.

	Organisme	Objet	Montant	N° délibération
situation 1	Syndicat intercommunal du bassin des Mauves	Programme entretien 2002 et protection des berges à Préau	9 129,40 €	02-36
	Syndicat Intercommunal du Bassin des Mauves	Travaux d'urgence sur les Mauves des Marais, de la Nivelles et de Clan	6 087,00 €	03-19
	Communauté de communes des Deux Rives (subvention attribuée à la commune de Lussault-sur-Loire)	Travaux d'aménagement et de restructuration de la Boire	8 476,17 €	03-38
	Commune de Combleux	Restauration de touret de l'écluse de Loire	518,00 €	05-43
	Commune de Paulhac	Restauration des dégâts occasionnés par la crue de décembre par la crue de décembre 2003 sur les ponts de ce village	5 502,93 €	06-13

situation 2	Commune de Beaulieu	Travaux urgents sur l'Avenelle, le Bougonnais et la Balance, affluents de Loire	4 843,76 €	01-30
--------------------	---------------------	---	------------	-------

situation 3 cas de figure a)	Commune de Vaumas	Protection des berges du chemin de Vaumas à Peublanc	5 433,36 €	02-09
	Commune de Sury-Près-Léré	Travaux pour protection de la commune contre des inondations d'occurrence 50 ans	15 500,00 €	03-19
	Communauté de communes du pays d'Azay-le-rideau	Travaux de renforcement d'une berge sur l'indre sur l'île d'Azay le rideau	11 589,00 €	06-13
	SICALA Haute Loire	Programme 2006 de travaux d'entretien des berges de borne (borne occidentale)	1 260,00 €	06-39

situation 3 situation cas de figure b) figure c)	Commune des Ponts de Cé	Reconstruction des murets de protection qui bordent l'Authion	15 500,00 €	04-46
	Commune de Belleville sur Loire	Dérivation d'un ruisseau pour renforcer la protection des habitants de la commune	15 500,00 €	03-19

	Commune de Montjean sur Loire	Restauration de la partie aval des quais-2 ^{ème} tranche	15 500,00 €	06-13
--	-------------------------------	---	-------------	-------

situation 4	Communauté des communes Loches développement	Etude hydraulique	2 744,08 €	06-13
	Commune d'Ingrandes sur Loire	Réaménagement et revalorisation des quais et cales – 1 ^{ère} tranche	15 500,00 €	03-19
	Commune d'Ingrandes sur Loire	Revalorisation des cales et quais - tranches 3 et 4	15 500,00 €	06-13
	Syndicat intercommunal du cher canalisé	Etude de réduction de la vulnérabilité sur la commune de Saint Avertin	15 500,00 €	06-24
	Commune d'Abrest	Aménagement d'un ponton sur l'Allier	720,00 €	06-39

Il est proposé au Bureau de régulariser à titre exceptionnel les dossiers relevant des deux premières situations et deux premiers cas de figure de la troisième situation susmentionnées.

Approbation du projet de délibération correspondant.

V Avenant au marché relatif à la mise en place du plateau collaboratif d'échange Intranet / Internet du plan Loire grandeur nature

Le lot n°2 du marché n°2008BP30-2 relatif à la mise en place du plateau collaboratif d'échange Intranet / Internet du plan Loire grandeur nature 2007/2013 (assistance rédactionnelle, de communication et de définition de la stratégie éditoriale) a été notifié le 22/12/2008 au groupement solidaire Les Argonautes / Next Modernity.

L'acte d'engagement du marché, rempli par le titulaire, comporte deux erreurs matérielles sur le calcul du montant de TVA, qu'il convient de corriger comme suit.

D'une part, le montant total des prestations annuelles sur cinq ans s'élève à 392 000 € HT, or le montant de TVA affiché est de 7683 € et le montant TTC de 399 683 €.

Il convient de rectifier l'acte d'engagement pour porter le montant de TVA à 76 832 € (taux 19.6%) et le montant TTC à 468 832 €.

D'autre part, le montant de la prestation forfaitaire unique s'élève à 108 050 € HT. Le montant de TVA affiché est de 21 177 € et le montant TTC de 129 277 €.

Il convient de rectifier l'acte d'engagement pour porter le montant de TVA à 21 177.80 € (taux 19.6%) et le montant TTC à 129 227.80 €.

D'une part, le montant total des prestations annuelles sur cinq ans s'élève à 392 000 € HT, or le montant de TVA affiché est de 7683 € et le montant TTC de 399 683 €.

Il convient de rectifier l'acte d'engagement pour porter le montant de TVA à 76 832 € (taux 19.6%) et le montant TTC à 468 832 €.

D'autre part, le montant de la prestation forfaitaire unique s'élève à 108 050 € HT. Le montant de TVA affiché est de 21 177 € et le montant TTC de 129 277 €.

Il convient de rectifier l'acte d'engagement pour porter le montant de TVA à 21 177.80 € (taux 19.6%) et le montant TTC à 129 227.80 €.

Il est à noter que ces modifications concernent uniquement le montant de TVA, et que l'analyse des offres réalisées avait été faite à partir des montants hors-taxes. Cette erreur matérielle n'influe donc en rien sur l'analyse qui avait abouti au choix de ce prestataire.

**Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer cet avenant.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

VI Renouvellement de l'adhésion à divers organismes

Ce point a été présenté à la commission prospective du 18 janvier 2010 et à la commission des finances et de la planification du 27 janvier 2010

VI.1 Renouvellement adhésion au Comité Français des Grands Barrages

Il est proposé de renouveler cette adhésion (cotisation prévisionnelle de 500 €) et d'imputer cette dépense sur le budget annexe de l'Etablissement.

VI.2 Renouvellement adhésion à l'association des acheteurs des collectivités territoriales

L'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales est une association de type loi 1901, créée en 1992. Elle a pour but de favoriser les échanges et réflexions entre acheteurs des Collectivités Territoriales (communes, départements, régions et établissements publics territoriaux) en vue d'optimiser le métier d'acheteur public.

L'association compte aujourd'hui plus de 600 collectivités adhérentes dans toute la France.

Les missions de cette association sont notamment :

- de mettre en place un réseau d'informations entre ses adhérents,
- de conseiller ses membres sur des questions d'ordre technique, économique, réglementaire ou organisationnel relatives à l'achat,
- d'organiser la formation au métier d'acheteur,
- d'organiser des échanges professionnels entre acheteurs de collectivités,
- d'organiser des conférences annuelles sur le thème de l'achat en collectivité.

Afin de pouvoir bénéficier de cette assistance sur la fonction achat public de l'Etablissement, il est proposé de renouveler l'adhésion à cette association (pour rappel montant annuel 2009 de 180 €) à imputer sur les dépenses de l'administration.

VI.3 Adhésion au Club de la Presse Val de Loire

Le Club de la Presse Val de Loire est une association loi 1901 créée le 20 octobre 1989 qui compte aujourd'hui près de deux cents membres actifs.

Outil de réflexion et de formation à l'intention de ses membres représentés par des professionnels du journalisme et des chargés de communication institutionnelle, des attachés de presse du secteur privé, le Club de la Presse Val de Loire a pour vocation de mieux faire connaître les métiers de l'information auprès du grand public.

Il est pour ses membres un point de rencontre, d'échange d'expériences, de confrontation et de dialogue.

L'Etablissement adhère à ce Club depuis 2000 et est représenté par la chargée de communication, ce qui a permis de faciliter le dialogue et les relations avec les journalistes.

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour 2010 (montant prévisionnel de cotisation 60 €) à imputer sur les dépenses de l'administration.

VI.4 Futuribles International

L'Etablissement adhère depuis 2007 à l'association « Futuribles International » en tant que membre associé. La cotisation annuelle 2010 (équivalente à celle de 2007 et 2008) s'élève 3 588 € TTC.

Au-delà de l'accès à un réseau d'experts actif et reconnu dans le domaine de la prospective, cette adhésion ouvre droit à :

- l'abonnement (papier et électronique) à la revue Futuribles, à la Bibliographie prospective et à Vigie Info,
- l'invitation aux tables rondes et envoi d'un compte-rendu,
- 50 % de réduction valable pour une personne sur les tarifs d'inscription aux journées d'études, aux colloques et aux séminaires de formation,
- des conditions d'accès privilégiées aux bases de données.

VI.5 AFPCN

L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) est une association créée en 2001.

L'AFPCN a pour objet de contribuer à améliorer et à promouvoir des stratégies appropriées de prévention des catastrophes naturelles et des accidents technologiques liés à l'impact des aléas naturels, en France et dans le monde. L'AFPCN organisera des rencontres interdisciplinaires et des débats de société, rassemblant des scientifiques, experts et tous autres spécialistes, des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, des représentants de la société civile et notamment des entreprises, des associations à caractère scientifique, humanitaire, éthique ou social, des représentants de l'Etat. Elle encouragera les initiatives, les études et les recherches, et favorisera, au travers de réseaux existants ou à constituer, les échanges d'expériences, les synergies et la diffusion des informations.

Sont réunis au sein de cette association :

- des associations de personnes ou d'entreprises,
- des représentants de collectivités ou de communautés,
- des personnes physiques intéressées, des experts et des scientifiques,
- des professionnels : assureurs, architectes, entreprises ou fédérations professionnelles,
- gestionnaires de réseaux publics, bureaux d'études,
- des organismes de surveillance et de prévision,

- des organismes de recherche et d'enseignement,
- des agents des pouvoirs publics.

Compte tenu de l'objet et des activités de l'AFPCN, l'Etablissement a souhaité adhérer à cette association en tant que « membre » en 2008. Le montant de la cotisation pour 2010 est inchangé depuis 2008 et s'élève à 1 500 €.

Cette adhésion permet de bénéficier de la gratuité ou de réduction lors de séminaires payants, de recevoir régulièrement la lettre d'information, de pouvoir demander une assistance lors d'exposé, de conférence ou de médiation. Toute la documentation est également mise à la disposition des adhérents sur le site internet (www.afpcn.org) grâce à un mot de passe.

L'association est également un relais d'information pour certaines actions et manifestations organisées par l'Etablissement comme ce fut le cas en 2009 pour le lancement de l'appel à projet de recherche « Sciences humaines et sociales », pour la 2ème Conférence sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire ainsi que pour le 3^{ème} Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens.

VI.6 Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (C.E.P.R.I.)

Il est proposé de renouveler cette adhésion, dont le montant devrait pouvoir être communiqué en séance (pour rappel, le montant de cotisation en 2009 était de 1 000 €).

VI.7 ATOUT France

Depuis plusieurs années, l'Etablissement public Loire est « membre associé » d'ODIT France. La dénomination de cette structure (Groupement d'intérêt économique) a changé le 19 mai 2009 pour devenir « ATOUT France, Agence Française de Développement Touristique ».

Il bénéficie de ce fait d'un certain nombre de prestations :

Éditions / Publications (1 exemplaire gratuit des publications, 1 abonnement à Grand Angle d'ODIT France) ; Séminaires/Journées techniques (1 participation gratuite à 6 séminaires ou journées techniques annuels / 25 % de réduction sur les journées supplémentaires et pour les accompagnants (hors Rencontres) ; Les Rencontres (annuelles) : 1 gratuité ; Expertises gratuites : 1 journée d'expertise gratuite sur demande (par exemple : intervention sur un montage de projet, un point de droit, une analyse marketing, la connaissance d'une filière...) et Accès privilégié au site Internet

A ce titre, ODIT France a déjà apporté son expertise à l'Etablissement, à l'occasion de la réalisation de l'étude sur le tourisme de pêche. Il est envisagé de le solliciter en 2010 pour la configuration de l'étude « tourisme technologique et industriel ligérien ».

Le coût d'adhésion pour 2010 s'élève à 1 889,68 TTC € (inchangé depuis 2008).

VI.8 AFEPTB

Il est rappelé les éléments suivants présentés au Bureau de l'Etablissement le 19 mai 2009.

L'Assemblée générale du 25 mars 2009 de l'association française des EPTB a approuvé la grille de cotisation suivante correspondant à un renforcement de ses missions et de ses moyens :

Budget de Fonctionnement	Cotisation correspondante
inférieur à 500 000 €	2 000 €
compris entre 500 000 € et 750 000 €	3 000 €
compris entre 750 000 € et 1 500 000 €	4 000 €
compris entre 1 500 000 € et 2 000 000 €	5 000 €
compris entre 2 000 000 € et 6 000 000 €	7 000 €
supérieur à 6 000 000 €	9 000 €

Le budget de fonctionnement est calculé comme une moyenne glissante sur les 3 dernières années.

Cette cotisation entrera en vigueur de manière progressive, pour une demi année en 2009 et à son niveau plein en 2010.

Pour l'Etablissement, les cotisations s'établissent donc à :

- 6 300 € en 2009
- 9 000 € en 2010

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'Association française des Etablissement public territoriaux de bassin.

**Il est proposé au Bureau d'autoriser le renouvellement de ces adhésions.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

VII Echange de vues sur l'attribution d'une subvention à un projet de recherche du laboratoire de l'Ecole des Ponts

L'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées a sollicité un financement du FEDER pour la réalisation d'une thèse dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013. Cette demande a été instruite par l'Etablissement en tant que service instructeur des dossiers Recherche/Données/Information.

Cette thèse est intitulée : « Définitions, caractéristiques et représentations du patrimoine architectural du 20ème siècle dans le cadre de sites patrimoniaux fluviaux : Analyse comparée de la Vallée de la Loire et de la Vallée du Rhône ».

Objectifs et finalités :

- identification des caractéristiques du Patrimoine XXe siècle, élément d'identité territoriale mal connue et reconnue
- recherche d'éléments permettant une définition du patrimoine XXe siècle représentatif des sites fluviaux
- aide à l'élaboration de politique d'aménagement lié à la valorisation du patrimoine ligérien
- recherche de méthodes de protection de ce patrimoine
- élaboration d'un outil opérationnel : une base de données interactive de recensement de démarche de patrimonialisation des ensembles bâtis du XXe siècle
- sensibilisation des habitants et des visiteurs quant au patrimoine XXe siècle au travers d'un site Internet regroupant les initiatives de protection et valorisation du patrimoine XXe siècle en vallée de la Loire

Retombées scientifiques, techniques, socio-économiques et environnementales :

- meilleure connaissance du patrimoine XXe siècle des sites fluviaux
- réflexion sur la gestion de ce patrimoine XXe et sur son intégration dans le paysage ligérien
- nouvelle approche de ces objets mal connus et mal reconnus
- recherche de méthode de protection et de valorisation de ces biens
- état des lieux de ce patrimoine architectural
- mise réseau des acteurs associatifs, administratifs, économiques et les collectivités en lien avec le patrimoine 20ème
- création site Internet regroupant les initiatives de défense du patrimoine 20e en vallée de la Loire
- élaboration d'une base de données interactive et ouverte de recensement de démarche de patrimonialisation des ensembles bâtis du XXe siècle.

Un démarrage de ce projet était prévu fin 2009.

Ce projet de thèse a reçu un avis favorable du Conseil scientifique du plan Loire et du pilote de la plate-forme patrimoine du plan Loire. Des courriers de soutien de la DRAC Centre et de la Mission site historique de la Mairie de Lyon ont également été produits.

Toutefois, le Comité technique du plan Loire grandeur nature du 21 janvier a proposé d'ajourner ce projet dans la mesure où il présente des frais de gestion forfaitaires. Ces derniers ont été considérés comme inéligibles en application de la réglementation nationale (décret 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013), sans prise en considération des assouplissements intervenus au niveau européen au printemps 2009 (Règlement 397/2009 du 6 mai 2009 du Parlement européen et du Conseil), et déjà repris dans le projet de décret modificatif dont la mouture de l'été 2009 prévoit expressément le recours à cette possibilité.

En conséquence, un nouveau plan de financement a été produit excluant les coûts forfaitaires et sollicitant une aide de l'Etablissement. Afin de ne pas retarder le démarrage de ce projet, il est proposé à la Commission des finances que l'Etablissement participe financièrement à ce projet selon le nouveau plan de financement suivant :

Poste de dépenses	Montant	Financier(s)	Montant	%
salaires	72 276,35 €	FEDER	71 756,80 €	50,00%
charges	53 473,65 €	Etablissement public Loire	7 945,20 €	5,54%
petites fournitures	2 368,48 €	Fonds propres	63 811,60 €	44,46%
sous-traitance	3 552,72 €			
missions	11 842,40 €			
Total	143 513,60 €	Total	143 513,60 €	100 %

Il est proposé au Bureau d'octroyer une subvention de 7 945,20 € à ce projet de thèse.

Approbation du projet de délibération correspondant.

Dossiers soumis après avis de la commission prospective du 18 janvier 2010

La présente note est présentée au Bureau après examen préalable par la commission prospective du 18 janvier 2010.

I Echange de vues sur l'attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données

I.1 A l'Université de Tours : « Evaluation spatio-temporelle de l'accessibilité d'enjeux localisés en situation d'inondation – ACCEL »

Résumé du projet :

Le projet de recherche ACCELL a pour objectif l'évaluation de l'impact d'inondations sur le réseau routier urbain à travers la quantification de l'évolution spatio-temporelle de l'accessibilité d'enjeux localisés stratégiques.

En plus de la vulnérabilité directe d'un enjeu due à la présence de l'eau sur celui-ci, la notion d'accessibilité à un enjeu localisé est considérée comme un indicateur spécifique de la vulnérabilité indirecte en période de crise.

L'originalité du projet réside dans : l'intérêt apporté par l'accessibilité pour décrire la vulnérabilité indirecte d'un enjeu ; l'utilisation de techniques multicritères d'aide à la décision en matière d'identification et de "priorisation" des enjeux à secourir et l'utilisation de méthodes d'optimisation combinatoire pour une exploitation optimale des différents moyens de secours.

Cette thèse se déroulera en trois étapes principales :

- La constitution de bases données relatives aux inondations vécues, au réseau de transport urbain et aux principaux enjeux localisés. L'intégration et le croisement entre ces données se faisant dans un SIG.

- La caractérisation de la vulnérabilité potentielle (accessibilité à des enjeux hors crise) et de la vulnérabilité effective (accessibilité en situation d'inondation simulée) en utilisant les principes de la théorie des graphes.

- Le développement de méthodes multicritère et d'optimisation combinatoire pour un secours plus efficace.

Ce projet, mené en collaboration avec les acteurs de terrain (pompiers, municipalité) vise à améliorer l'identification des enjeux majeurs à secourir en priorité (écoles, maisons de retraites...) et à favoriser le déploiement efficace des moyens de secours.

Le projet a un caractère générique (potentiel d'applications à différents sites géographiques) tout en étant justifié à partir de cas particuliers, comme celui de l'Agglomération Tourangelle.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

La démarche ACCELL, le développement et intégration du module d'accessibilité qui représente l'objectif de cette proposition de recherche, sera testé et validé sur le site de l'Agglomération de Tours couvert par un PPRI. Cet outil d'aide à la gestion d'une crise d'inondation, sera à terme applicable à d'autres situations, du bassin de la Loire, à risque d'inondation après adaptations (acquisition et/ou création des différentes bases de données nécessaires, prise en compte des spécificités du site en termes d'enjeux majeurs, de types de réseaux de transport -routiers, ferroviaires, de moyens de secours, etc.).

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financeur(s)	Montant	%
Matériels - équipements	1 295,00 €	FEDER	51 297,50 €	50,00 %
Frais de fonctionnement	11 300,00 €	Etablissement public Loire (en application de la convention avec la Région Centre)	49 297,50 €	48,05 %
Salaires	90 000,00 €	SMAT-SCOT	2 000,00 €	1,95 %
Total	102 595,00 €	Total	102 595,00 €	100 %

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : trois ans
- commencement d'exécution : début 2010
- fin d'exécution envisagée : début 2013

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations du Conseil scientifique.

Il est proposé au Bureau d'octroyer une subvention de 49 297,50 € à ce projet de thèse.

Approbation du projet de délibération correspondant.

I.2 Au CNRS – Délégation Centre Poitou-Charentes : « Distribution spatiale des éléments traces dans les sédiments en amont du lac du barrage de Villerest »

Résumé du projet :

A l'échelle européenne, les barrages des grands cours d'eau ont tendance à se combler et la qualité de ces sédiments devient un réel enjeu environnemental lors de leur vidange. Dans le lac de barrage de Villerest, de fortes teneurs en mercure dans certains poissons carnassiers et en cuivre dans les ablettes, ont été mises en évidence en 2007 (étude de Asconit Consultant). La problématique dans ce projet est de déterminer l'origine d'éléments potentiellement contaminants en vue d'évaluer leurs impacts environnementaux et écotoxicologiques pour une meilleure gestion de cette retenue. Comme la fraction fine des sédiments a un fort pouvoir de rétention de ces éléments, ce projet focalise sur la distribution spatiale des éléments traces dans les sédiments de fond de rivière dans un secteur géographique compris entre le barrage de Grangent, en amont, et le lac de barrage de Villerest, en aval.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

L'état des lieux sur les pesticides et quelques éléments traces dans les populations piscicoles du lac de barrage de Villerest, établi en 2007 (Asconit Consultants), montre de fortes teneurs en mercure (jusqu'à 1,18 mg/kg) et en cuivre (jusqu'à 0,51 mg/kg). De façon générale, les sédiments représentent à la fois un réservoir temporaire de ces éléments traces et une source de contamination potentielle dès lors qu'il y a une remise en suspension des sédiments et/ou des changements des conditions physico-chimiques de stockage, comme par exemple lors d'un curage de lac de barrage. Le(s) origine(s) de ces métaux lourds ainsi que leur comportement lors d'une vidange de barrage sont donc à prendre en considération dans la gestion d'un ouvrage comme celui de Villerest.

L'objectif de ce projet est double : 1- identifier les éléments traces dans les sédiments et comparer leur concentration par rapport au niveau naturel régional et 2- déterminer spatialement les zones sources des éléments dans un secteur compris entre l'amont du barrage de Grangent et le barrage de Villerest (environ 2000 km²). Une fois les zones d'apports circonscrites, il sera possible de hiérarchiser l'origine de ces éléments traces dans le milieu naturel et leur importance d'un point de vue quantitatif en identifiant leurs phases porteuses. Cette caractérisation permettra d'évaluer la stabilité du piégeage des éléments traces et donc le potentiel de relargage des sédiments vers la fraction aqueuse et le biota lors d'une vidange potentielle du barrage (Phase II possible du projet).

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financier(s)	Montant	%
Matériels - équipements	1 800 €	FEDER Loire	8 818 €	50 %
Dépenses de fonctionnement	15 836 €	Etablissement public Loire	8 818 €	50 %
Total	17 636 €	Total	17 636 €	100 %

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : 18 mois
- commencement d'exécution : été 2010
- fin d'exécution envisagée : fin 2011

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

**Il est proposé au Bureau d'octroyer une subvention de 8 818 € à ce projet.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

I.3 A l'INRA Bordeaux-Aquitaine « Viabilité de la population naturelle de saumon atlantique du bassin de l'Allier – Synthèse des informations et connaissances disponibles »

Résumé du projet :

Dans quelles conditions une population naturelle de saumon atlantique peut-elle se maintenir de façon autonome dans le bassin de l'Allier ? Telle est la question que ce projet souhaite aborder par un travail de recherche appliquée spécifique mobilisant l'ensemble des informations, connaissances et expertises actuellement disponibles. La nécessité d'une telle étude a été identifiée de longue date (explicitement pour la première fois en 2001 lors d'une expertise collective menée à l'initiative d'EDF) et rappelé à de nombreuses reprises (expertise INRA pour la Diren Centre en 2004, expertises GRISAM sur le programme Life "Sauvegarde du grand saumon de la Loire" en 2004, puis sur le complexe hydroélectrique de Poutes-Monistrol en 2005, Conseil Scientifique du CNSS en 2007). Le nouveau Conseil Scientifique du Saumon de la Loire qui s'est réuni en 2009 a confirmé qu'un tel travail était une priorité.

De nombreuses données d'observation nous renseignant sur la dynamique de renouvellement de la population de saumon de l'Allier ont été collectées depuis les années 70. Ces données sont cependant hétérogènes à plus d'un titre : stade biologique concerné, technique d'observation, couverture spatiale et temporelle. Ainsi par exemple, on dispose de données d'abondance des juvéniles (tacons) depuis les années 70 mais le réseau de stations échantillonnées ainsi que la méthode d'observation par pêche électrique (enlèvements successifs puis indices d'abondance de type capture par unité d'effort) ont changé au cours du temps.

D'autres données sont disponibles concernant essentiellement les adultes. Elles proviennent de l'exploitation par pêche (captures professionnelle ou de loisir avec un important recul historique mais une interruption depuis la fermeture de la pêche du saumon sur le bassin de la Loire en 1994), des différentes stations de contrôles (par piégeage ou vidéo) mises en service successivement depuis les années 80, ainsi que des campagnes de dénombrement de frayères réalisées depuis les années 70. A côté de ces données d'observation, de nombreuses études ont été conduites pour mieux comprendre le fonctionnement et l'impact de certaines activités humaines sur la population de saumon de l'Allier. Les travaux de suivi de migration par radiopistage sont sans doute les études les plus informatives de ce point de vue. Enfin, de la connaissance d'expert a également été accumulée au cours du temps au sein des différentes institutions ayant étudié la population de saumon de l'Allier (en particulier l'Onema, Logrami et le CNSS). Outre ce savoir local, les connaissances concernant l'écologie du saumon atlantique sont riches et sont disponibles via la littérature scientifique.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

L'enjeu est donc de mobiliser cette masse d'information et de connaissances puis de les synthétiser afin de :

- reconstruire l'abondance historique (des années 70 à nos jours) de la population de saumon de l'Allier,
- mieux comprendre et quantifier les mécanismes de renouvellement de cette population, évaluer in fine sa capacité à se maintenir de façon autonome,
- identifier les conditions (naturelles ou liées aux activités humaines) nécessaires pour assurer la viabilité de la population naturelle de saumon de l'Allier.

Une des difficultés de ce travail proviendra du mélange existant depuis de nombreuses années entre des soutiens d'effectifs par déversement de juvéniles d'élevage et la production naturelle de la population en place. Isoler le renouvellement naturel de la population constituera un défi du présent projet. De ce point de vue, les résultats issus d'un autre projet en cours intitulé « Analyse de la diversité génétique des saumons atlantiques du bassin de l'Allier : origine des géniteurs (sauvage/élevage) et structuration spatiale et temporelle » pourraient se révéler précieux.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financier(s)	Montant	%
Matériels - équipements	5 143 €	FEDER Loire	75 265 €	50,00 %
Dépenses de rémunération	106 863 €	Agence de l'Eau Loire - Bretagne	27 059 €	17,98 %
Dépenses de fonctionnement	38 524 €	Etablissement public Loire	15 053 €	10,00 %
		Fonds propres	33 153 €	22,02 %
Total	105 530 €	Total	105 530 €	100 %

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : 24 mois
- commencement d'exécution : début 2010
- fin d'exécution envisagée : début 2012

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Il est proposé au Bureau d'octroyer une subvention de 15 053 € à ce projet.

Approbation du projet de délibération correspondant

I.4 A la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels : « Centre de ressources du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire – 2010 »

Résumé du projet :

Le centre de ressource du patrimoine naturel et des zones humides du bassin de la Loire est un outil dynamique de connaissance et d'évaluation du patrimoine à l'échelle du bassin de la Loire. Il prend en compte le patrimoine naturel et les zones humides afin d'améliorer la connaissance sur l'ensemble du bassin et permettre une mobilisation des acteurs concernés, notamment gestionnaires et chercheurs. En 2010, le projet vise à amplifier la démarche initiée depuis 2007 par la poursuite des outils comme le centre documentaire ou les bases de données.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

Le centre de ressources a pour but général l'amélioration et la mutualisation de la connaissance, de l'accessibilité de l'information, d'aide à la décision, ainsi que de contribuer à l'identification des besoins de recherche en rapport avec le patrimoine naturel et les zones humides du bassin de la Loire.

Les objectifs du centre de ressources pour 2010 sont donc de poursuivre la mise en place des échanges de résultats de recherches, de suivis, d'expériences de gestion, et de toute autre information qui concerne le patrimoine naturel et les zones humides du bassin de la Loire. Pour cela, le centre documentaire va continuer d'être alimenté avec de nouvelles références bibliographiques, et la veille documentaire et d'informations pertinentes maintenue et renforcée. D'autre part, le travail de mise en place d'outils d'harmonisation du recueil des données concernant le patrimoine naturel et les zones humides ligériens ainsi que l'animation nécessaire à leur utilisation vont être renforcés.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financier(s)	Montant	%
Matériels - équipements	460 €	FEDER Loire	49 000 €	50 %
Prestations intellectuelles	7 337 €	Etat	16 660 €	17 %
Dépenses de rémunération	64 640 €	Agence de l'Eau Loire - Bretagne	16 660 €	17 %
Dépenses de fonctionnement	25 563 €	Etablissement public Loire	15 680 €	16 %
Total	98 000 €	Total	98 000 €	100 %

Il est à noter une intervention financière de l'EP Loire sur ce projet en 2007, 2008 et 2009, pour des montants inférieurs, respectivement de 13 050 €, 12 480 €, et 12800 €.

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : 12 mois
- commencement d'exécution : 1^{er} janvier 2010
- fin d'exécution envisagée : 31 décembre 2010

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Il est proposé au Bureau d'octroyer une subvention de 15 680 € à ce projet.

Approbation du projet de délibération correspondant

I.5 Coordination régionale de la LPO - Pays-de-la-Loire: « Réseau d'observation et de suivi de l'avifaune sur le bassin de la Loire et de ses affluents »

Résumé du projet :

Ce projet vise à poursuivre l'acquisition et l'élaboration de données nécessaires à l'approfondissement des connaissances mais surtout à évaluer les facteurs d'évolution des populations et apporter aux acteurs de territoire et notamment les opérateurs Natura 2000 des outils de gestion et de préservation pour assurer la pérennité de ces populations.

Objectifs poursuivis et résultats attendus :

En concordance avec le centre de ressources sur le patrimoine naturel et les zones humides du bassin de la Loire (porté par la Fédération des conservatoires d'espaces naturels), ce réseau d'observation thématique a pour objectif d'aider :

- à évaluer la mise en œuvre des politiques publiques nationales et européennes ;
- à définir des priorités d'intervention au niveau du bassin de la Loire et de ses affluents, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature ;
- à tenter d'évaluer les impacts des changements globaux, changements thermiques, hydrologiques, morphologie fluviale sur les oiseaux des grèves et des berges dans le val de Loire.

Budget prévisionnel :

Poste de dépenses	Montant	Financier(s)	Montant	%
Matériels - équipements	3 930 €	FEDER Loire	43 040 €	50 %
Prestations intellectuelles	57 650 €	Etat	30 990 €	36 %
Dépenses de rémunération	16 500 €	Etablissement public Loire	12 050 €	14 %
Dépenses de fonctionnement	8 000 €			
Total	86 080 €	Total	86 080 €	100 %

Calendrier envisagé :

- durée d'exécution : 12 mois
- commencement d'exécution : 1^{er} avril 2010
- fin d'exécution envisagée : fin mars 2011

Il est à noter que ce projet devrait connaître des prolongements pour les années suivantes.

Il est proposé à la Commission de retenir le principe de la programmation de ce projet par le comité de gestion/programmation, sous réserve de la prise en considération des avis émis ainsi que des recommandations éventuelles du Conseil scientifique.

Il est proposé au Bureau d'octroyer une subvention de 12 050 € à ce projet.

Approbation du projet de délibération correspondant

II Echange de vues sur l'organisation du 4^{ème} Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens

L'organisation annuelle d'un « rendez-vous » entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens est de nature à focaliser l'attention de manière significative en France comme en Europe, et de contribuer à l'échelle du bassin de la Loire à la fertilisation croisée entre recherche/communauté scientifique, recherche/industrie et recherche/société.

Ce rendez-vous annuel constitue un élément déterminant quant à la traduction du souhait de donner de l'envergure à la recherche ligérienne. La valorisation des résultats de cette dernière et du capital scientifique ligérien, à des fins opérationnelles notamment, contribue à renforcer la notoriété du bassin de la Loire comme territoire de créativité.

L'édition 2009, troisième événement de ce type organisé dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2007-2013, s'est déroulée à Saint-Etienne le 6 novembre 2009. Elle s'est articulée autour d'une grande thématique : « Valorisation de la recherche sur la gestion intégrée des fleuves ».

Considérant l'importance tant stratégique que financière du volet RDI du programme opérationnel plurirégional Loire adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007, il est proposé l'organisation du 4^{ème} Rendez-vous et que celui-ci se tienne le jeudi 14 octobre 2010.

En termes financiers, et au vu de l'enveloppe de crédits disponible au titre du budget 2010, il est proposé que le financement mobilisable par l'EP Loire soit fixé à hauteur de 50 000 € TTC, sans augmentation par rapport aux précédentes éditions. Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à organiser le 4^{ème} Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens, le jeudi 14 octobre 2010, pour un coût total n'excédant pas 50 000 € TTC.

Approbation du projet de délibération correspondant.

III Echange de vues sur l'organisation à Bruxelles de la 10^{ème} réunion de travail de la plate-forme « Recherche, données, information »

Des réunions de travail de la plate-forme sont organisées régulièrement (3 fois par an), sur un principe d'ouverture (à tout organisme potentiellement intéressé) et de transparence (compte-rendu mis à disposition sur le site www.plan-loire.fr).

Ces réunions d'animation de la plate-forme sont notamment l'occasion :

- de rappeler l'échéancier de mise en œuvre administratif et financier,
- de faire des états d'avancement des projets soutenus,
- de présenter des résultats de travaux, d'actes de manifestations et de publications,
- d'informer sur les appels à projets de recherche et appels d'offres.

En 2009, la 7^{ème} et la 8^{ème} réunion de la plate-forme ont eu lieu respectivement :

- les 26 et 27 mai à Bruxelles (42 participants)
- le 7 octobre à Nantes (58 participants)

A la suite de ces réunions, il est proposé d'organiser les 3 réunions de travail prévues en 2010 avec les modalités suivantes :

- 9^{ème} réunion de travail de la plate-forme RDI, le 9 février 2010, à Orléans (DRRT Centre)
- 10^{ème} réunion de travail de la plate-forme RDI, les 26 et 27 mai 2010, à Bruxelles
- 11^{ème} réunion de travail de la plate-forme RDI, au dernier trimestre 2010

La réunion à Bruxelles, dans le prolongement de celle tenue en 2009, sera organisée dans le double objectif :

- d'informer et de sensibiliser les participants du groupe de travail (accompagnés d'élus de l'Etablissement) au contexte d'intervention européen,
- de valoriser les interventions RDI du plan Loire grandeur nature auprès des interlocuteurs et partenaires européens.

Le budget prévisionnel de cette réunion s'élève à 30 000 € TTC. Il intègre les frais de déplacement, hébergement et restauration des participants, les frais de location d'une salle de réunion, ainsi que le coût de conception de supports de présentation en langue anglaise. Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à organiser à Bruxelles, les 26-27 mai 2010, une réunion de travail de la plate-forme « Recherche, données, information », pour un coût total n'excédant pas 30 000 € TTC.

Approbation du projet de délibération correspondant.

IV Echange de vues sur l'association de l'EP Loire à l'établissement du numéro d'octobre 2010 de la revue Géosciences consacré à la Loire et ses affluents

Le BRGM édite depuis 5 ans une revue semestrielle, Géosciences, qui est largement diffusée dans les milieux scientifiques, pédagogiques et plus généralement les donneurs d'ordres publics, nationaux, régionaux français et européens, collectivités et réseau des ambassades.

Le BRGM prévoit de consacrer le numéro d'octobre 2010 de la revue à la Loire et ses affluents, et a proposé à l'EP Loire d'y être associé, selon des modalités évoquées lors d'une réunion de travail le 30 novembre 2009. Il a été proposé, en particulier :

- une contribution rédactionnelle, soumise préalablement au Conseil scientifique du plan Loire, et qui pourrait être consacrée à la présentation des actions menées dans le cadre de la plate-forme Recherche/Données/Information du plan Loire et / ou à la présentation plus particulière de travaux de recherches sur le bassin de la Loire.
- un achat d'espaces publicitaires dans la publication (2^{ème} de couverture + une page pleine intérieure) ; ces espaces pourraient notamment présenter les actions de l'Etablissement dans le cadre de la plate-forme RDI, ainsi que le plateau collaboratif d'échange Intranet/Internet du plan Loire.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Bureau d'autoriser l'association de l'EP Loire à l'établissement du numéro d'octobre 2010 de la revue Géosciences consacré à la Loire et ses affluents, et d'autoriser l'achat d'espaces publicitaires dans la publication pour un coût total n'excédant pas 10 000 € TTC.

Approbation du projet de délibération correspondant.

V Avancement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.

V.1 Proposition d'organiser une 3^{ème} conférence sur le thème de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques

L'organisation d'une 3^{ème} conférence sur le thème de la réduction de la vulnérabilité aux inondations permettra de consolider la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.

Les deux premières éditions ont rencontré un vif succès en permettant de réunir un large public d'acteurs publics et privés : le 9 octobre 2008 à Tours, dans le cadre du salon PREVIRISQ, (plus de 270 participants et des intervenants de niveau national, européen et international) sur le thème : « *La réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques : un impératif pour la compétitivité des territoires* » et le 22 octobre 2009 à Orléans sur le thème « *Sauvegarde de l'entreprise face au risque inondation* ».

Une 3^{ème} édition est envisagée en juin 2010 afin de permettre l'élargissement et l'approfondissement de l'information et de la sensibilisation des collectivités et des acteurs socio-économiques sur les éléments clés d'évolution de la question, ainsi que sur l'état d'avancement de la démarche « industrielle » déployée à l'échelle du bassin de la Loire.

Considérant l'importance tant stratégique que financière du volet RVI du programme opérationnel plurirégional Loire adopté par la Commission européenne le 28 septembre 2007, il est proposé l'organisation de cette 3^{ème} conférence le 8 juin 2010 à l'auditorium du BRGM à Orléans.

En termes financiers, et au vu de l'enveloppe de crédits disponible au titre du budget 2010, il est proposé que le financement mobilisable par l'EP Loire soit fixé à hauteur de 50 000 € TTC. Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à organiser une 3^{ème} conférence sur le thème de la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, pour un coût total n'excédant pas 50.000 € TTC.

Approbation du projet de délibération correspondant.

V.2 Proposition de réaliser et de diffuser par voie de routage une vidéo portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation

Dans le cadre de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, l'information et la sensibilisation des acteurs économiques et leur engagement, aux côtés des collectivités qui s'impliquent aujourd'hui pour le renforcement de la compétitivité ligérienne, sont déterminants pour la réussite de la démarche.

A ce titre, il est envisagé de réaliser un clip vidéo permettant d'une part, de témoigner de l'engagement d'une dizaine de chefs d'entreprise mobilisés face au risque inondation, et d'autre part de sensibiliser ceux qui ne le sont pas encore.

Il est estimé pour la réalisation (tournage, montage et duplication à 1.500 exemplaires) et le routage du DVD (duplication du courrier d'accompagnement, mise sous pli, fourniture d'enveloppes au format et affranchissement à 1.000 exemplaires) que le coût ne devrait pas excéder 20.000 € TTC.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

**Il est proposé au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à réaliser et diffuser par voie de routage une vidéo portant témoignage de chefs d'entreprises mobilisés face au risque inondation, pour un coût total n'excédant pas 20.000 € TTC.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

V.3 Proposition de concevoir et de diffuser par voie de routage le 2ème dépliant « entreprise »

Au titre de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, l'objectif fixé à échéance 2013 est la sensibilisation ou l'information de 15.000 acteurs économiques.

C'est dans ce contexte qu'a été assurée la réalisation du premier dépliant « entreprise » en avril 2009. Les 15.000 dépliant « entreprise » imprimés ont été pour majorité expédiés par voie postale à destination des entreprises identifiées en zone inondable sur les régions Auvergne, Bourgogne, Centre et Limousin dans un 1^{er} temps ; puis vers l'ensemble des régions concernées à l'échelle du bassin de la Loire dans un 2^{ème} temps. Les quelques mille exemplaires restants ont été diffusés en direction des entreprises, par le biais notamment de l'Etablissement, des collectivités partenaires et des organismes consulaires en ayant fait la demande, lors de réunions, conférences, salons...

Du fait de l'épuisement des exemplaires du 1^{er} dépliant ainsi que de la possibilité d'intégrer des propositions d'amélioration à ce dernier, une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation est envisagée en 2010 auprès des entreprises concernées par le risque inondation.

Il est estimé pour la conception (maquette et impression à 15.000 exemplaires) et la diffusion par voie de routage (duplication du courrier, mise sous pli, fourniture d'enveloppes au format et affranchissement à 12.000 exemplaires), un coût qui ne devrait pas excéder 15.000 € TTC.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à concevoir et diffuser par voie de routage le 2^{ème} dépliant « entreprise », pour un coût total n'excédant pas 15.000 € TTC. Approbation du projet de délibération correspondant.

VI Renouveaulement de l'adhésion à l'association Orée

On rappellera en propos introductif que dans le cadre de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire, une campagne d'information et de sensibilisation est menée en direction des acteurs socio-économiques, et en particulier des « réseaux d'entreprises et d'entrepreneurs ».

A ce titre, le Bureau, en date du 25 février 2009, s'est prononcé pour l'adhésion de l'Etablissement public Loire à l'association Orée pour l'exercice 2009.

Depuis 1992, Orée réunit entreprises et collectivités pour développer une réflexion commune et expérimenter des solutions concrètes pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires. L'un des moteurs de cette action réside dans l'aide des PME-PMI ou aux établissements des grands groupes à intégrer ce paramètre de manière pérenne, notamment en les impliquant dans des opérations collectives. Orée associe à ce travail l'ensemble des parties prenantes, et plus particulièrement les associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, aux côtés des acteurs économiques, publics et institutionnels.

Les échanges de vues 2009 ont eu comme conclusion notable le témoignage de l'association Orée en la personne de Paul SCHALCHLI, Chef de projet, lors de la Conférence « Sauvegarde de l'entreprise face au risque inondation » le 9 octobre 2009 à Orléans, et tout particulièrement les travaux de l'association en matière de gestion des risques.

Selon les barèmes établis, le coût de la cotisation annuelle pour l'Etablissement serait de 3.361 € (coût identique à celui de 2009). Elle couvre l'année civile (de janvier à décembre de l'année d'adhésion).

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50 %, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

Il est proposé au Bureau d'autoriser les services de l'Etablissement à renouveler l'adhésion de l'Etablissement public Loire à l'association Orée pour l'exercice 2010. Approbation du projet de délibération correspondant.

Dossiers soumis après avis de la commission aménagement et environnement du 18 janvier 2010

I Projet d'organisation, dans le cadre de la plate-forme « Prévention des inondations », d'une audition sur le thème : « Cohérence et articulation des initiatives de gestion des risques d'inondation sur le bassin de la Loire et de ses affluents »

De nombreuses opérations en cours ou prévues relatives à la gestion des risques d'inondation sont menées à l'échelle du bassin de la Loire ou de sous-bassins dans le cadre du plan Loire, notamment par l'Etat et l'Etablissement public Loire. Ces opérations souvent complexes doivent également s'articuler avec d'autres mesures de natures réglementaires existantes ou à venir. Dans ce contexte et en vue du bilan de mi-parcours du plan Loire 2007-2013, il a été proposé d'organiser, sur invitation conjointe du Président de l'Etablissement et du Préfet de la Région Centre, coordonnateur du plan Loire, une journée d'audition sur le thème de la gestion des risques d'inondation sur le bassin, dans le cadre de l'animation de la plate-forme inondation du plan Loire assurée par l'Etablissement.

Objectifs de l'audition

Les objectifs de cette journée d'audition sont les suivants :

- offrir aux participants des éléments de réflexion sur la gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin ;
- tirer des enseignements des résultats des études et démarches en cours, en s'appuyant sur les interventions des « experts » et leurs réponses aux questions posées ;
- sensibiliser les partenaires du plan Loire, en s'appuyant sur la restitution des résultats de l'audition.

L'approche du bassin de la Loire retenue ici est à la fois une approche territoriale et une approche thématique correspondant à la spécificité des problématiques liées à l'aménagement, au développement et à la gestion d'un bassin fluvial. Cet échange a notamment pour but de faciliter l'appréhension des enjeux à prendre en considération dans le cadre des études de vals, pilotées par l'Etat ou l'Etablissement public Loire, prévues sur la Loire.

Organisation et thèmes abordés

Cette audition, sur le thème « *Cohérence et articulation des initiatives de gestion des risques d'inondation sur le bassin de la Loire et de ses affluents* », sera organisée en deux séquences, faisant chacune l'objet d'un nombre limité d'interventions (a priori une par thème traité) :

- La matinée sera plus particulièrement focalisée sur l'avancement de certaines opérations et la restitution de résultats (retour d'expérience de la crue de novembre 2008, démarche « industrielle » RVI, test méthodologique de mise en œuvre de la directive « inondations », étude de cas OCDE) ;
- L'après-midi sera quant à elle consacrée aux études, et plus particulièrement aux études de vals (résultats de l'étude Loire moyenne, niveau de sécurité offert par les digues, expérimentation d'une démarche de planification concertée, structuration des études de val de l'Orléanais et dans le Cher, lancement de l'étude « 3P » Allier).

Conduite de l'audition

Au cours de l'audition, des questions seront posées par deux catégories de participants :

- Un premier cercle constitué d'une quinzaine de personnes, orateurs privilégiés du débat :
 - membres du conseil scientifique du plan Loire grandeur nature et invités d'autres conseils scientifiques (AFPCN par exemple) ;
 - représentants de l'Etat ;
 - représentants de l'Etablissement public Loire (Région, Département, Ville, Agglomération et SICALA) ;
- Un deuxième cercle, constitué d'une soixantaine de personnes potentiellement intéressées et mobilisées principalement par voie d'invitation, qui pourront faire parvenir des questions écrites au cours de l'audition.

En présence d'un animateur, chacun des thèmes abordés pourra ainsi être structuré en trois temps : l'intervention, les questions orales du premier cercle, puis les questions écrites du deuxième cercle (transmises par l'animateur).

A toutes fins utiles, il est indiqué que cette audition se tiendra le 11 février 2010 dans les locaux du Conseil Régional du Centre.

L'organisation matérielle de cette journée nécessitera des dépenses comprenant notamment la restauration pour les participants et la prise en charge par l'Etablissement des frais de certains intervenant (déplacement, hébergement, restauration). Le montant maximal de ces dépenses est estimé à 7000 € TTC.

C'est pourquoi il est proposé au Bureau de l'Etablissement de délibérer pour autoriser la prise en charge de ces dépenses qui seraient imputées sur le budget de la mission d'animation de la plate-forme prévention des inondations du plan Loire assurée par l'Etablissement, et pour solliciter une subvention auprès du FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel Loire à hauteur de 40% de ces dépenses.

Il est proposé au Bureau d'approuver le projet de délibération correspondant.

II Etude des vals de Loire dans le département du Cher

Rappel du contexte et de l'objectif de l'étude:

Lors de sa réunion du 5 octobre 2009, le Bureau de l'Etablissement a décidé d'autoriser la sollicitation des différents cofinanceurs conformément au plan de financement prévisionnel de l'étude des vals de Loire dans le département du Cher, intégrant le recours à un besoin occasionnel de 6 mois (agent de catégorie A de niveau ingénieur), et à une assistance à maîtrise d'ouvrage :

30% Collectivités riveraines de la Loire : 160 000 € (80 000 € Conseil Régional du Centre, 80 000 € Conseil Général du Cher),
30% Etat dans le cadre du CPIER Loire : 160 000 €,
40% FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel Loire : 213 333 €.

Il a également précisé que l'engagement des marchés correspondants, en application du Code des Marchés Publics et de la procédure d'achat public de l'Etablissement, serait subordonné à une délibération préalable de l'Etablissement.

Financement :

Les accords suivants ont été obtenus : Département du Cher par courrier du 23 juillet 2009 et Région Centre par courrier du 7 décembre 2009.

Les financements de l'Etat et du FEDER, faisaient quant à eux l'objet d'un accord de principe du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, transmis par courrier du 3 décembre 2008 au préfet de la Région Centre.

Sur ces bases les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude ont été inscrits au budget principal primitif de l'Etablissement adopté le 10 décembre 2009.

Il est prévu que le dossier de demande de subvention au titre du plan Loire soit élaboré et transmis par l'Etablissement au service instructeur concerné dans les deux premiers mois de l'année.

Préparation technique :

Au plan technique le contenu et le phasage de l'étude ainsi que la définition précise de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage font l'objet d'un travail de préparation conduit en concertation avec les services de l'Etat (voir note produite en annexe).

Il est précisé qu'il n'existe pas de précédent pour ce type d'étude, hormis celle du val d'Orléans, pilotée par l'Etat, mais dont le cahier des charges est en phase d'élaboration.

Suites de cette opération

Pour engager effectivement cette opération il est proposé au Bureau de l'Etablissement de délibérer pour permettre l'engagement des marchés correspondants : AMO et études, et pour permettre le recrutement d'un besoin occasionnel de 6 mois (agent de catégorie A de niveau ingénieur).

Il est proposé au Bureau d'approuver le projet de délibération correspondant.

III Présentation de la mise en œuvre des conventions avec la DREAL Centre

Pour répondre aux besoins liés à la gestion des barrages de Villerest et Naussac, l'Etablissement a conclu deux conventions avec l'Etat.

- ❖ Une convention relative à l'utilisation du réseau CRISTAL par l'Etablissement public Loire, qui répond au besoin d'accès aux mesures issues en temps réel du réseau CRISTAL pour la gestion des barrages.
- ❖ Une convention relative à l'appui logistique fourni par l'Etat pour la gestion des barrages de Villerest et Naussac (maintenance informatique, local, organisation des astreintes).

Ces deux conventions se sont achevées au 31 décembre 2009.

Le bilan de leur application pour la période 2007- 2009 a été présenté par les services de la DREAL Centre devant la commission aménagement et environnement.

La reconduction de ces deux conventions est proposée pour une durée de 3 ans:

La convention relative à l'utilisation du réseau CRISTAL par l'Etablissement, pour un montant annuel de 324 900€ (valeur indice Syntec janvier 2009).

La convention relative à l'appui logistique fourni par l'Etat à l'Etablissement pour la gestion des barrages de Villerest et Naussac, pour un montant annuel de 92 800 € (valeur indice Syntec janvier 2009).

La révision s'effectuera chaque année par application de la formule suivante :

$$P_n = P_o [0,10 + 0,90 \times (I_n / I_o)]$$

Avec : P_n : montant initial actualisé au 01/01/09 ;

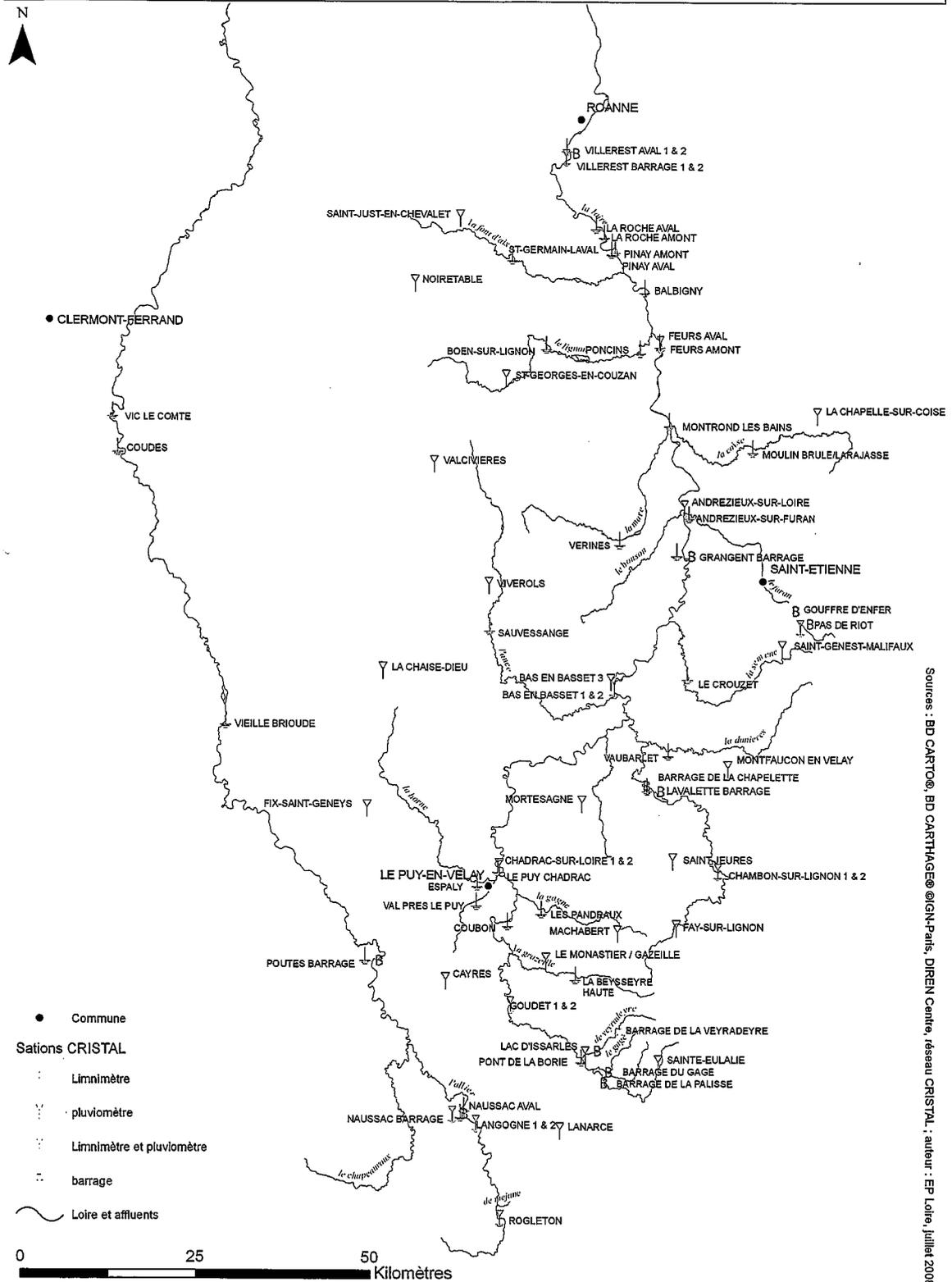
P_o : montant révisé,

I_n : valeur de l'indice SYNTEC publié au mois de révision (juillet année n)

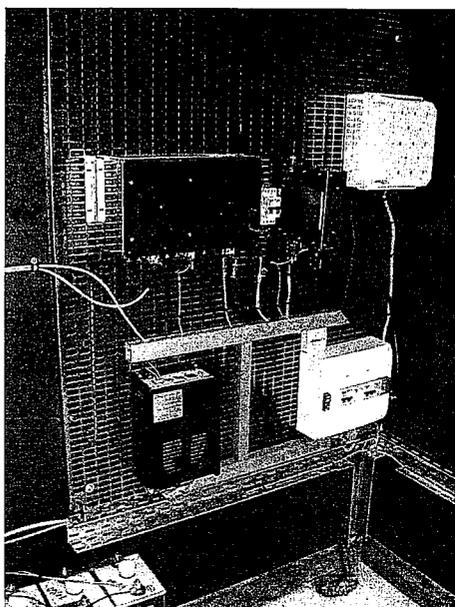
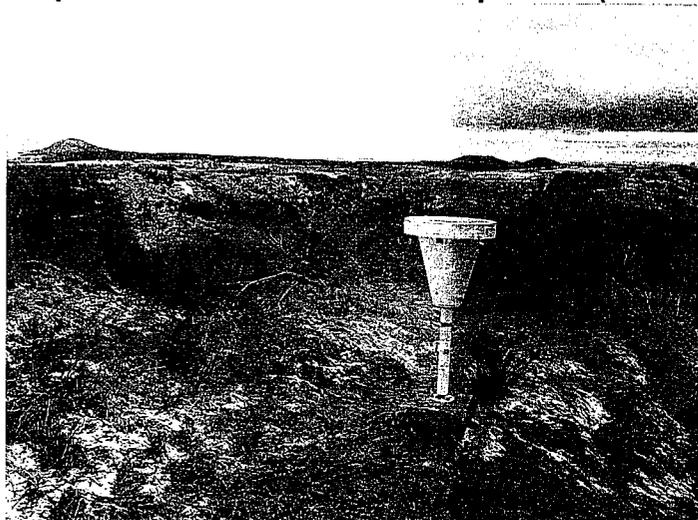
I_o : valeur de ce même indice publié au mois zéro (juillet 2009))

Il est proposé au Bureau d'approuver le projet de délibération correspondant.

Système de surveillance du haut Bassin de la Loire



Un pluviomètre et sa station d'acquisition (Machabert)



IV Echange de vues sur l'appui qui pourrait être apporté au SINALA, dans le cadre du soutien à un nombre limité d'actions « localisées » de nature à mobiliser un cofinancement (de l'Europe en particulier) en raison de leur caractère exemplaire, expérimental et/ou innovant : Création d'un déversoir de crue en lien avec la réparation de la digue de protection de Mauboux

Par courrier du 25 novembre 2009, le Syndicat de défense contre les crues de l'Allier (58) a transmis à l'Etablissement une demande de subvention pour la remise en état d'une digue de protection.

Ce syndicat, composé de riverains et des communes de Livry et Langeron, est propriétaire d'une digue de protection contre les débordement de l'Allier. Cet ouvrage situé en rive droite du cours d'eau sur un linéaire de 6 km environ, protège le hameau de Chambon, les fermes de Mauboux, Cros Baret et Vary, ainsi que 1000 ha de terrains agricoles destinés à l'élevage bovins.

Lors de la crue de l'Allier de 2003, une brèche c'est produite à l'extrémité nord de la digue détruisant celle-ci sur un linéaire de 70 m environ.

Suite à cet événement, et dans le cadre d'une solution globale de travaux retenue (aménagement de deux déversoirs de sécurité, comblement des points bas en crête de digue, protection contre l'érosion des pieds de levées au niveau d'un contact avec l'Allier) le Syndicat prévoit une tranche de travaux prioritaires objet de la présente demande.

Ceux-ci consistent en la reconstruction de la digue au droit de la brèche avec la mise en place d'un déversoir de sécurité de 100 m à cet endroit. En cas de crues dont les niveaux dépasseraient la crête de la digue, ce dispositif est destiné à permettre aux débordements de l'Allier de s'écouler à travers l'ouvrage de protection en évitant sa destruction par érosion due à la surverse. Selon le dossier présenté, le montant prévisionnel de cette opération est voisin de 341 000 euros TTC.

Compte tenu du caractère tout à fait particulier de cette opération, puisqu'il s'agirait là de la construction du premier déversoir dans le bassin de la Loire depuis près d'un siècle, en cohérence avec les dernières avancées législatives et réglementaires sur la sécurisation des digues, il est proposé d'apporter un soutien de principe à cette opération. Ce soutien est à rattacher à l'une des propositions évoquées lors de la rencontre avec les Présidents de SICALA (Orléans le 3 décembre 2009), de la possibilité d'un soutien à un nombre limité d'actions « localisées » de nature à mobiliser un cofinancement (de l'Europe en particulier) en raison de leur caractère exemplaire, expérimental et/ou innovant.

Il est proposé au Bureau d'approuver le projet de délibération correspondant.

Dossiers soumis directement à raison de leur caractère d'urgence

I. Actions Communication de l'Etablissement

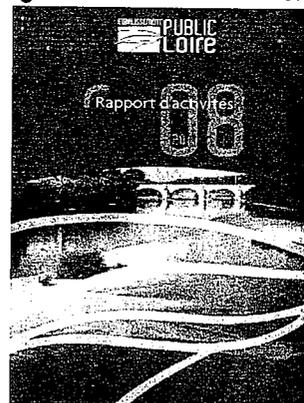
I.1 Réalisation du compte rendu annuel d'activités

En 2009, dans une logique de développement durable, l'Etablissement a souhaité réaliser son compte rendu d'activités annuel sous forme d'un véritable catalogue interactif. Des liens externes vers des sites internet, des documents téléchargeables, ainsi que des vidéos sont venus alimenter et agrémenter ce support.

Par ailleurs, dans un souci de lisibilité et de simplification, ce support numérique a été inséré dans un livret synthétisant les principales réalisations dans chaque domaine d'activités et zoomant sur une action liée à chaque thématique.

Diffusée à 400 exemplaires et mise en ligne sur le site internet de l'Etablissement, cette nouvelle formule a reçu un accueil positif.

Il est en conséquence proposé de réaliser le compte rendu annuel d'activités 2009 à l'instar de l'édition 2008 et d'autoriser le lancement d'une consultation commerciale auprès de prestataires compétents.



La dépense prévisionnelle inscrite au budget communication 2010 est évaluée à 15.000 TTC.

I.2 Réalisation d'une « exposition virtuelle »



L'Etablissement vient d'éditer sa plaquette de présentation. Ce document de 10 volets offre deux sens de lecture : le recto présente l'institution, son fonctionnement, ses financements, le verso ses actions (Prévention et réduction du risque inondation, Recherche/Données/Information, Exploitation des barrages, Aménagement et gestion des eaux).

Afin d'illustrer plus en détails et d'animer ce support de communication, il est prévu de faire réaliser une exposition virtuelle.

Outre la démarche d'inscription dans une logique de développement durable, l'exposition virtuelle doit pouvoir offrir un double objectif :

- un contenu dynamique et évolutif avec deux entrées possibles : visite thématique interactive et une visite commentée par un hologramme,

- une limitation des coûts de transport et d'installation lors de l'organisation de salon, d'exposition...

Ce produit sera également l'occasion de valoriser les actions conduites par l'Etablissement dans le cadre du plan Loire grandeur nature et plus particulièrement encore celles au titre du programme opérationnel plurirégional Loire.

La dépense prévisionnelle inscrite au budget communication 2010 est évaluée à 15.000 TTC.

Des demandes de cofinancements (notamment FEDER) seront introduites.

Il est en conséquence proposé d'autoriser le lancement d'une consultation commerciale auprès de prestataires compétents.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le lancement des consultations et d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants.

Approbation du projet de délibération correspondant.